

Société de Commissaires aux Comptes

FORT ET ASSOCIES

32 Rue de la République – 62000 ARRAS

Société par Actions Simplifiée
de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Douai

Association SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

15 boulevard Gabriel Péri

92240 MALAKOFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES CONVENTIONS

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024

FORT Pierre-Emmanuel

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

I.E.S.E.G.

D.E.S.S. de Gestion Comptable et Financière – PARIS II

Maîtrise es-sciences économiques – PARIS II

FORT François-Xavier

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux comptes inscrit

D.U. Droit de l'Entreprise – PARIS II

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE
15 Boulevard Gabriel Péri
92240 MALAKOFF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A Madame la Présidente
A mesdames et Messieurs les membres

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Semaines Sociales de France » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et du changement de méthode mis en œuvre ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Une attention particulière a été portée à la reconnaissance des produits et à la valorisation du bénévolat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à ARRAS, le 26 mai 2025,
l'un des Associés,
Pierre Emmanuel FORT**



Pierre-Emmanuel FORT

**SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI.**

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	210		210	210
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	210		210	210
immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4 312	4 312	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 312	4 312	0	0
immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 522	4 312	210	210
Stocks				
Avances et acomptes				
créances				
créances clients, usagers et comptes rattachés	489		489	2 946
créances reçues par legs ou par donation				
autres				
Valeurs mobilières de placement	69		69	66
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	389 882		389 882	393 141
Charges constatées d'avance	8 703		8 703	5 633
ACTIF CIRCULANT	399 143		399 143	401 786
Frais d'émission des emprunts				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	403 666	4 312	399 353	401 996

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Bilan passif

	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
PASSIF		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	305 838	305 838
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	250 000	250 000
Report à nouveau	-211 252	-258 108
Excédent ou déficit de l'exercice	12 435	46 856
Situation nette	357 021	344 586
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs		
Provisions réglementées		
TOTAL	357 021	344 586
Fonds reportés liés au legs ou donations		9 300
Fonds dédiés		9 300
Fonds reportés et dédiés		9 300
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 545	2 910
Provisions pour risques et charges	8 545	2 910
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 023	21 473
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	16 674	23 683
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	90	44
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Dettes	33 787	45 200
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	399 353	401 996

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

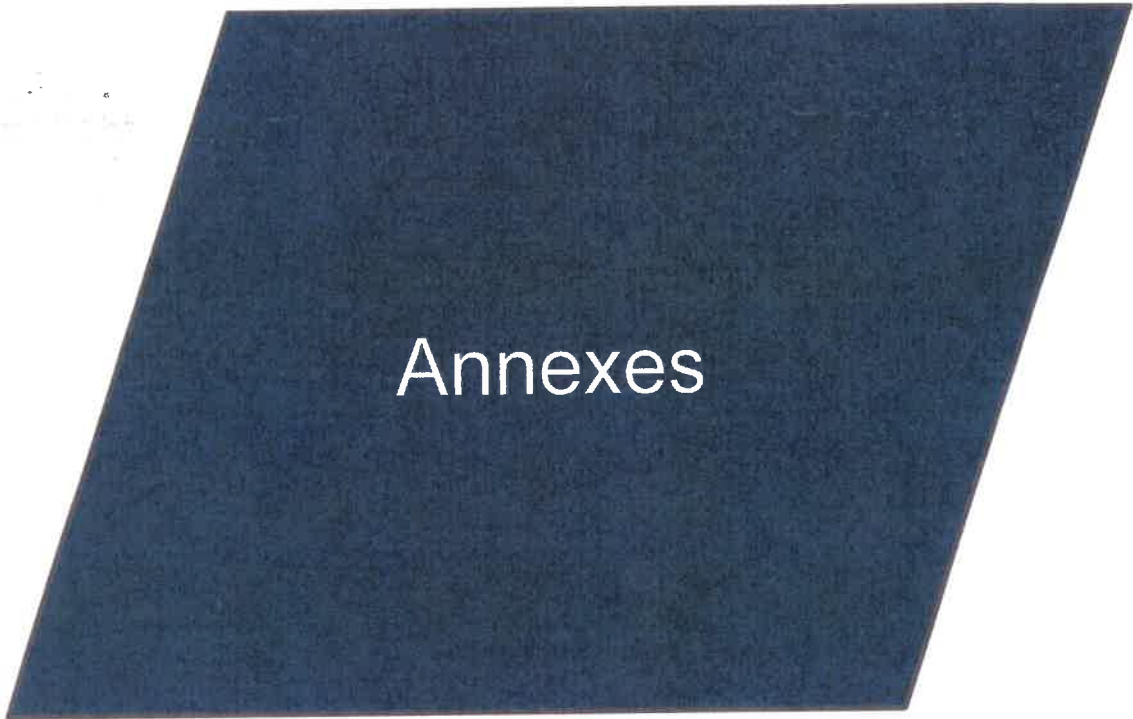
Compte de résultat

	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)
Produits d'exploitation		
Cotisations	35 560	37 260
Vente de biens et services		
Vente de biens		
dont vente de dons en nature		
Vente de prestations de service	38 268	83 185
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	4 775	0
Versements des fondateurs/consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	91 595	87 393
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	156 072	167 322
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	2 910	8 056
Utilisation des fonds dédiés	9 300	741
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versements des fondateurs		
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat		
Autres produits	359	86
Total I	338 838	384 043
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Autres achats non stockés et charges externes	168 241	159 115
Aides financières		
Impôts et taxes	1 240	868
Salaires et Traitements	94 570	121 936
Charges sociales	56 191	50 358
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		659
Dotation aux provisions	8 545	2 910
Report en fonds dédiés		9 300
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	4 614	5 479
Total II	333 402	350 625

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

RESULTAT D'EXPLOITATION	5 436	33 417
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances utilisées		
Autres intérêts et produits assimilés	6 998	4 097
Reprise sur provisions, dépréciation et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs de placement		
Total III	6 998	4 097
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	6 998	4 097
Résultat financier	6 998	4 097
RESULTAT COURANT avant impôt (I-II+III-IV)	12 435	37 514
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		9 750
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		9 750
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		408
Sur opérations de capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total VI		408
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		9 342
Participation des salariés au résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	345 837	397 890
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	333 402	351 033
Report des ressources non utilisées		
EXCEDENT OU DEFICIT	12 435	46 856
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		1 000
Prestations en nature	34 000	34 000
Bénévolat		82 517
Total des produits		116 517
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Don en nature		1 000
Mise à disposition gratuite de biens	34 000	34 000
Personnel bénévole		82 517
Total des charges		116 517



Annexes

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Objet social**

Les Semaines sociales de France ont pour but de poursuivre, sous toutes les formes et avec tous les moyens appropriés, des activités de recherche, de formation et d'information qui concernent la vie en société dans ses différents aspects, notamment économique, éducatif, culturel, philosophique et socio-politique.

Cette action est menée dans l'esprit des travaux conduits par les Semaines sociales de France depuis 1904.

Elle se réalise notamment par la participation au débat public sur les problèmes à dimension éthique que posent les rapports sociaux, en apportant à ce débat le témoignage de la pensée chrétienne dans un esprit d'ouverture, d'accueil et de dialogue.

A ce titre, les Semaines sociales de France organisent une rencontre annuelle, des conférences-débats et diffusent leurs réflexions au travers de leur site internet, des réseaux sociaux, d'une Lettre trimestrielle et d'une newsletter. Elles organisent également des événements spécifiques : rencontre Etudiants, voyages apprenants ...

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de **399 353 €**, et au compte de résultat présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de **12 435 €**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Faits significatifs de l'exercice :

Un nouveau directeur général M Charles DALENS a pris ses fonctions le 1^{er} février 2024.

En 2024 nous avons tenu une session mixte numérique et présentielle à l'Institut Catholique de Paris les 22 et 23 novembre 2024.

Le thème de cette rencontre annuelle était : « Pourquoi allons-nous travailler ? »

Evènements postérieurs à la clôture :

Une nouvelle chargée de communication Mme Léopoldine MAY a intégré l'équipe au 3 février 2025.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement œuvre des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Non communication du CER et du CROD.

Dans la mesure où notre association collecte moins de 153 000 € de ressources issues de la générosité du public, nous n'avons pas établi de compte de résultat par origine et par destination et de compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

En 2022, 3 ordinateurs portables acquis en 2008 et 2017 ont été mis au rebut.

Pas de nouvelles acquisitions en 2024

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations liées à la marque n'ont pas fait l'objet d'amortissement.

Provisions

Le calcul de la provision retraite a été fait sur la base de l'indemnité légale de licenciement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Notes sur bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fond commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	210			210
Immobilisations incorporelles	210			210
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4312			4312
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	4312		0	4312
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4522		0	4522

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Amortissements des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3653	659		4312
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3653	659	0	4312
ACTIF NET IMMOBILISE	869			210

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Actif circulant****Etat des créances**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	489		
autres			
Charges constatées d'avance	8 703		
Total	9 192	0	0
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	0
Intérêts courus à recevoir	0
Total	0

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Fonds propres****Tableau de variation des Provisions**

	au 01/01/2024	Provision 2024	reprise sur provisions	au 31/12/2024
Provision pour risques sociaux	2 910	8 545	-2 910	8 545
Total provisions	7 917	2 910	-7 917	2 910

Tableau de suivi des fonds dédiés

	Au début d'exercice	Montant utilisé dans l'exercice	nouveaux fonds	Solde restant à utiliser au 31/12/23 d'exercice
Fond dédié sur subvention IXE	0	0		0
Fond dédié sur contribution Fondation SSF	9 300	9 300	0	0
Total fonds dédiés	741	741	9 300	9 300

Tableau de variation des fonds associatifs

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Patrimoine intégré	305 838			305 838
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	305 838			305 838
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	0			0
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	250 000			250 000
Report à Nouveau	-258 108	46 856		-211 252
Résultat de l'exercice	46 856	-34 422		12 435
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	344 586	12 435		357 021

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

COMPTES ANNUELS

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	17 023	17 023		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 674	16 674		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90	90		
Produits constatés d'avance				
Total	33 787	33 787		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant brut	échéances à moins d'un an
Fournisseurs - factures non parvenues	6 869	6 869
Dettes provision pour congés à payer	5 829	5 829
Charges sociales s/congés à payer	2 902	2 902
Divers - charges à payer	90	90
Total	15 690	15 690

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 3024 €

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 703		
Total	8 703		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	0		
Total	0		

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE**COMPTES ANNUELS****Autres informations****Informations sur les dirigeants**

Les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, le trésorier et le secrétaire général. Ils sont tous trois bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte de la part de l'association.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	63 050	82 517
Mise à disposition gratuite de biens et services	34 000	34 000
Don en nature		1 000
Total	97 050	117 517

	N	N-1
Emplois		
Secours en nature		
Utilisation de locaux	34 000	34 000
Prestations		1 000
Personnel bénévole	63 050	82 517
Total	97 050	117 517

Les contributions en nature sont représentées par les éléments suivants :

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux et moyens matériels de la part de BAYARD, ces éléments sont évalués à 34 000 €.

Le bénévolat pour les différentes activités de l'association a été estimé à 63 050 €, il se décompose comme suit : 500 heures pour l'organisation de sessions, notamment accueil et accompagnement, et les différentes missions de l'association, valorisées au SMIC horaire chargé représentant un montant de 8 910 €.

2 191 heures pour des bénévoles ayant réalisé de travaux qui auraient nécessité le recours à des prestataires de haut niveau, valorisées à un taux équivalent à 2 500 € brut mensuel chargé soit un total de 54 140 €.

SEMAINES SOCIALES DE FRANCE

15 boulevard Gabriel Péri

92240 MALAKOFF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RELATIVES
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de votre assemblée générale en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de Commerce.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres, l'expression de notre parfaite considération.

**Fait à ARRAS
Le 26 mai 2025
Pierre-Emmanuel FORT,
L'un des associés**



Pierre-Emmanuel FORT

**SAS FORT ET ASSOCIES
Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie
Régionale de DOUAI**